

Commune de MONTPONT-EN-BRESSE

Tél. : 03.85.72.91.66

Mail : mairie.montpont@wanadoo.fr

REGLEMENT PECHE PLAN D'EAU « LES PRES DE LA VAVRE »

- 1/ Date ouverture : **du samedi 18 mars 2023 au samedi 11 novembre 2023 inclus.**
- 2/ La pêche sera ouverte ½ heure avant le lever du soleil et fermée ½ heure après le coucher du soleil.
- 3/ Chaque titulaire de cartes est autorisé à pêcher à 3 lignes fixes dont éventuellement 1 ou 2 moulinets maximum avec un seul hameçon (vif autorisé).
- 4/ Tailles et quantités : Pour une journée de pêche :
 - 1 brochet de 50 cm ou plus, 1 sandre de 40 cm ou plus. **Au-dessous de cette taille, ils devront être remis à l'eau.**
 - 2 carpes **(les carpes « Amour » pêchées seront remises à l'eau).**
 - **Les black-bass pêchés de moins de 30 cm seront remis à l'eau.**
- 5/ Il n'y a aucune réciprocité avec d'autres sociétés de pêche.
- 6/ Amorçage léger autorisé.
- 7/ La commune se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.
- 8/ Pour l'agrément de tous, il est demandé à chacun de respecter les lieux de pêche et de ne pas souiller l'eau, de ne pas laver les voitures, de ne pas abandonner des papiers ou détritiques, de ne pas garer les voitures sur les digues.
- 9/ Les baignades sont interdites.
- 10/ Un contrôle pourra être exercé. Chaque pêcheur devra être en mesure de présenter une pièce d'identité et sa carte.
- 11/ Interdiction de vendre le poisson et de le consommer sur place.
- 12/ Sanctions : Tout pêcheur en infraction devra acquitter le prix d'une carte à l'année et pourra être interdit de plan d'eau.
- 13/ Les chiens devront être tenus en laisse durant la période de pêche.
- 14/ Tarifs : - cartes à l'année :

* titulaire	40 €
* conjoint	gratuit avec 1 seule ligne sans moulinet
* de 11 à 16 ans	20 €
* enfants jusqu'à 10 ans	gratuit avec 1 seule ligne sans moulinet

- cartes à la journée :

* la carte	5 €
* conjoint	gratuit avec 1 seule ligne sans moulinet
* de 11 à 16 ans	5 €
* enfants jusqu'à 10 ans	gratuit avec 1 seule ligne sans moulinet

Du vendredi 7 juillet au dimanche 9 juillet, le plan d'eau sera réservé pour l'organisation d'un enduro carpes

Les cartes sont en vente au bureau de tabac-épicerie CLARON, commerçant à MONTPONT-EN-BRESSE.
Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque titulaire de carte.

BONNE PECHE